

Projet présenté par le Conseil d'Etat

Date de dépôt : 27 avril 2022

Projet de loi

approuvant les états financiers individuels de l'Aéroport international de Genève pour l'année 2021

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève,
vu les article 58, lettre h, et 60, lettre e, de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat, du 4 octobre 2013;
vu l'article 33 de la loi sur l'organisation des institutions de droit public, du 22 septembre 2017;
vu l'article 38 de la loi sur l'Aéroport international de Genève, du 10 juin 1993;
vu l'article 20 du règlement sur l'établissement des états financiers, du 10 décembre 2014;
vu les états financiers de l'Aéroport international de Genève pour l'année 2021;
vu la décision du conseil d'administration de l'Aéroport international de Genève du 8 mars 2022,
décrète ce qui suit :

Article unique Etats financiers

¹ Les états financiers individuels de l'Aéroport international de Genève comprennent :

- a) un bilan au 31 décembre 2021;
- b) un compte de résultat;
- c) un tableau des variations des capitaux propres;
- d) un tableau des flux de trésorerie;
- e) une annexe contenant un résumé des principes et méthodes comptables, des notes détaillant les différents postes du bilan et du compte d'exploitation, ainsi que les autres informations requises par le référentiel comptable.

² Les états financiers pour l'année 2021 sont approuvés.

Certifié conforme
La chancelière d'Etat : Michèle RIGHETTI

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames et
Messieurs les Députés,

Le projet de loi qui vous est présenté vise à approuver sans réserve les états financiers individuels de l'Aéroport international de Genève (ci-après : AIG) pour l'exercice 2021.

Le présent projet de loi est basé sur :

- les « états financiers individuels 2021 »; et
- le « rapport de l'organe de révision du 8 mars 2022 ».

Depuis mars 2020, la pandémie de COVID-19 a fortement touché l'industrie de l'aviation et l'ensemble de ses acteurs. Parmi eux, l'AIG ne fait pas exception. Cette crise, brutale et prolongée, a eu de lourds impacts opérationnels, organisationnels, sociétaux, humains et économiques. Malgré les mesures engagées dès le début de la crise, prolongées et accentuées encore en 2021 – pertes réduites malgré un niveau quasi stable du nombre de passagers –, les conséquences financières sont lourdes. Presque 220 millions de francs de déficit cumulé en 2 ans.

Les états financiers de l'AIG pour l'exercice 2021, adoptés par le conseil d'administration le 8 mars 2022, présentent les données financières suivantes :

a) Bilan

Le total du bilan est de 1 412 366 000 francs, en augmentation de 89 000 000 francs par rapport au 31 décembre 2020 :

Evolution de l'actif :

- augmentation de la valeur des actifs non courants (+ 45 140 000 francs) provenant, principalement, des immobilisations corporelles, plus précisément des investissements dans le cadre de la construction du bâtiment Aile Est et du remplacement de l'équipement de tri des bagages (BLC);
- augmentation des débiteurs clients (+ 23 156 000 francs);
- placement à court terme (+ 15 000 000 francs);
- augmentation des liquidités disponibles (+ 10 009 000 francs).

Evolution du passif :

- diminution des capitaux propres (- 29 088 000 francs), résultant de la perte nette 2021 de - 88 900 000 francs, partiellement compensée par la diminution des engagements de prévoyance résultant des modifications des hypothèses actuarielles et imputée en augmentation des fonds propres pour + 60 768 000 francs;
- augmentation des autres postes du passif (+118 088 000 francs), sous l'effet de l'émission, en mars 2021, d'un quatrième emprunt obligataire d'un montant de 180 000 000 francs, avec un coupon de 0,95% et un coût *all-in* de 0,99%, afin de sécuriser les besoins de trésorerie de l'établissement, compte tenu des effets persistants de la crise sanitaire sur le trafic aérien.

b) Résultat net

Le résultat net présente une perte de - 88 900 000 francs, en progression de + 40 564 000 francs par rapport au résultat 2020 (- 129 464 000 francs).

Evolution des produits totaux (209 014 000 francs)

Les redevances aéroportuaires et produits d'exploitation sont en augmentation de + 17 858 000 francs par rapport à 2020, pour les raisons principales suivantes :

- le trafic passagers est en hausse de + 5,75% par rapport à 2020. Bien que les événements liés à la crise sanitaire continuent d'avoir un fort impact sur l'activité de la plateforme aéroportuaire en 2021, une amélioration a été observée pendant la période estivale, mais l'apparition du variant Omicron, en fin d'année, a stoppé cette reprise;
- les redevances aéroportuaires ont été revues à la hausse, suite aux négociations qui ont eu lieu au cours de l'été 2020 avec les compagnies aériennes. A partir du 1^{er} juillet 2021, une augmentation de tarif de 4,45 francs/passagers a été facturée. A la fin de l'exercice 2021, les redevances aéroportuaires sont en hausse de + 14% ou + 13 283 000 francs;
- les produits d'exploitation, soit les revenus non aéronautiques, restent également touchés par la crise sanitaire. Ils augmentent de + 4 575 000 francs en 2021, bénéficiant principalement de la croissance, continue depuis fin mars 2021, des recettes des parkings publics.

Evolution des charges (297 921 000 francs)

Les charges d'exploitation, d'amortissement et financières ont diminué de - 22 699 000 francs par rapport à 2020, principalement sous l'effet de :

- mesures d'économies supplémentaires (- 18 086 000 francs) qui ont résulté en :
 - baisse des charges de personnel de - 12 104 000 francs, rendue possible grâce à la combinaison de plusieurs actions. Parmi ces mesures, figurent notamment le remboursement perçu au titre du chômage partiel (24 050 000 francs en 2021 versus 21 264 000 francs en 2020), le gel des embauches, le non-remplacement automatique des postes libérés, le non-renouvellement des contrats à durée déterminée, la compensation des soldes d'heures et de vacances et la prolongation des mesures d'encouragement au départ en retraite anticipée. L'AIG a également annoncé, en 2021, la suppression de 22 postes, correspondant à des prestations qui ne seront plus assurées dans le futur. Ces suppressions de postes se traduiront par des licenciements, en 2022, pour les collaborateurs qui n'auront pas pu bénéficier d'un départ en pré-retraite ou d'un reclassement à l'interne. En application des normes IFRS, l'impact économique de cette décision a été comptabilisé dans les comptes 2021. L'impact net de ces licenciements sur le résultat 2021 est un produit de 3,3 millions de francs qui tient compte de l'effet de ces départs sur la dette d'engagement de retraite;
 - baisse des charges de fonctionnement de - 5 982 000 francs par rapport à 2020, résultant de la mise en œuvre de mesures d'économies strictes sur tous les postes de dépenses. En particulier, des études pour les grands projets ont été reportées;
- la hausse des charges financières de + 2 868 000 francs, suite à l'émission des emprunts obligataires de 300 000 000 francs en mai 2020 et de 180 000 000 francs en mars 2021;

- l'augmentation des charges d'amortissement (+ 658 000 francs);
- la diminution des charges de prévoyance (- 8 139 000 francs.

c) Répartition du résultat net

La perte nette de - 88 900 000 francs est entièrement attribuée à la réserve générale.

d) Variation des liquidités

La variation nette des liquidités est de + 10 009 000 francs. Les liquidités sont passées de 29 979 000 francs au 1^{er} janvier 2021 à 39 988 000 francs au 31 décembre 2021.

Le flux de trésorerie net provenant des activités d'exploitation s'élève à - 26 234 000 francs. Il n'a pas permis de financer le flux de trésorerie des activités d'investissement qui est de - 121 093 000 francs. Le montant des investissements annuels a diminué de - 5 366 000 francs par rapport à 2020, dans un effort continu de réduction des dépenses ayant pour objectif de contenir le niveau d'endettement dans ce contexte de crise sanitaire qui perdure. Les deux projets d'investissements principaux actuels, soit la construction du bâtiment Aile Est et le remplacement du système de tri des bagages (BLC), ont été poursuivis, dans le respect des engagements contractuels. Le bâtiment Aile Est a été mis en service le 14 décembre 2021.

Un emprunt obligataire de 180 000 000 francs, émis en mars 2021, a permis de couvrir les investissements de l'année.

La dette portant intérêts s'élève à 803 727 000 francs au 31 décembre 2021, en progression de 29 % par rapport à 2020 (623 784 francs).

e) Variation des fonds propres

Le total des fonds propres est de 67 009 000 francs en diminution de - 29 088 000 francs par rapport à 2020. Le résultat net 2021 de - 88 900 000 francs a contribué à cette baisse, partiellement compensée par l'impact positif, de + 60 768 000 francs de la variation des engagements de prévoyance résultant des modifications des hypothèses actuarielles.

L'organe de révision recommande d'approuver sans réserve les comptes annuels.

Au bénéfice de ces explications, nous vous remercions, Mesdames et Messieurs les Députés, de réserver un bon accueil au présent projet de loi.

Annexe :

Rapport financier de l'année 2021 comprenant le rapport de l'organe de révision du 8 mars 2022



RAPPORT FINANCIER 2021

GENEVE
AÉROPORT

RAPPORT FINANCIER 2021

Table des matières

Compte de résultat	2
État du résultat global	3
Bilan	4
Variation des capitaux propres	5
Tableaux des flux de trésorerie	6
1. Principes généraux	7
2. Secteurs opérationnels	8
3. Produits	10
4. Autres charges du personnel	11
5. Engagements de prévoyance et autres avantages à long terme	11
6. Honoraires, prestations de services et sous-traitance	13
7. Énergie, entretien et loyers	13
8. Autres dépenses de fonctionnement	13
9. Fonds environnement	13
10. Charges financières	14
11. Immobilisations corporelles	14
12. Actifs en location-financement	15
13. Stocks	16
14. Comptes de régularisation actifs et créances diverses	16
15. Débiteurs clients	16
16. Placement à court terme	16
17. Disponibilités	16
18. Emprunts et autres dettes non courants et courants	17
19. Provisions	17
20. Actifs et passifs financiers et gestion des risques	18
21. Comptes de régularisation passifs	21
22. Relations avec les parties liées	21
23. Gestion du capital	22
24. Engagements conditionnels et engagements hors bilan	22
25. Attribution du résultat net	22
26. Événements postérieurs à la date de clôture	22

Compte de résultat

Annexe I

	Notes	2021	2020
PRODUITS			
	3		
Redevances d'atterrissages	3.1	18'640	17'052
Redevances passagers	3.2	82'167	68'627
Autres redevances aéronautiques	3.3	6'755	8'600
Total des redevances aéroportuaires		107'562	94'279
Redevances commerciales	3.4	30'435	31'177
Parkings	3.5	24'018	19'547
Loyers et droits de superficie	3.6	24'359	23'360
Revenus annexes de location	3.7	6'679	6'484
Recettes infrastructures centralisées	3.8	7'254	7'165
Autres produits d'exploitation		8'707	9'144
Total des produits d'exploitation		101'452	96'877
Total des produits		209'014	191'156
CHARGES			
Salaires et allocations		-78'267	-87'292
Assurances sociales, maladie et accident		-12'982	-14'228
Autres charges du personnel	4	-3'922	-5'755
Charge de prévoyance	5	-30'306	-38'445
Total des charges de personnel		-125'477	-145'720
Honoraires, prestations de services et sous-traitance	6	-21'453	-29'163
Sous-traitance sûreté et surveillance		-18'445	-20'539
Frais de police pour sûreté au sol		-9'538	-8'421
Énergie, entretien et loyers	7	-44'469	-39'082
Marchandises		-3'439	-2'505
Autres dépenses de fonctionnement	8	-4'196	-5'046
(Attribution) / Prélèvement net sur le fonds environnement	9	2'341	-425
Total des dépenses de fonctionnement		-99'199	-105'181
Total des charges d'exploitation		-224'676	-250'901
Résultat opérationnel avant intérêts et amortissements (EBITDA*)		-15'662	-59'745
Amortissement sur immobilisations corporelles	11	-64'831	-64'527
Amortissement sur actifs en location-financement	12	-725	-371
Total des charges d'amortissements		-65'556	-64'898
Résultat opérationnel		-81'218	-124'643
Charges financières	10	-7'689	-4'821
Produits financiers	10	7	-
Total des charges financières		-7'682	-4'821
Résultat net de l'exercice		-88'900	-129'464

*EBITDA: Earnings Before Interest, Taxes, Depreciation and Amortisation

État du résultat net et des autres éléments du résultat global Annexe II

	Notes	2021	2020
Résultat net de l'exercice		-88'900	-129'464
Éléments du résultat global recyclables en résultat			
Part effective de la variation de juste valeur d'instruments financiers dérivés	20	-956	450
Éléments du résultat global non recyclables en résultat			
Écarts actuariels résultant du plan de prévoyance	5	60'768	9'350
Total des autres éléments du résultat global		59'812	9'800
Résultat global total		-29'088	-119'664

Bilan au 31 décembre

Annexe III

	Notes	2021	2020
ACTIFS			
Immobilisations corporelles	11	1'303'618	1'257'773
Actifs en location-financement	12	483	1'188
Total des actifs non courants		1'304'101	1'258'961
Stocks	13	5'448	6'951
Comptes de régularisation actifs et créances diverses	14	10'348	13'150
Débiteurs clients	15	37'481	14'325
Placement à court terme	16	15'000	-
Disponibilités	17	39'988	29'979
Total des actifs courants		108'265	64'405
Total des actifs		1'412'366	1'323'366
CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS			
CAPITAUX PROPRES			
Réserves		155'909	225'561
Résultat de l'exercice		-88'900	-129'464
Total des capitaux propres		67'009	96'097
PASSIFS			
Fonds environnement	9	18'494	20'835
Emprunts et autres dettes non courants	18	826'811	647'734
Provisions non courantes	19	42'000	42'000
Engagements de prévoyance et autres avantages à long terme	5	368'162	413'336
Instruments financiers dérivés non courants	20	-	256
Autres passifs non courants		7'884	6'066
Total des passifs non courants		1'263'351	1'130'227
Emprunts et autres dettes courants	18	875	1'239
Instruments financiers dérivés courants	20	498	948
Comptes de régularisation passifs	21	57'475	58'339
Fournisseurs		23'158	36'516
Total des passifs courants		82'006	97'042
Total des passifs		1'345'357	1'227'269
Total des passifs et des capitaux propres		1'412'366	1'323'366

Variation des capitaux propres de l'exercice

Annexe IV

Lors de la constitution de l'établissement public autonome, il n'y a pas eu de capital de dotation.

	Notes	Réserve de couverture	Engagements de prévoyance	Réserve générale	Total des réserves	Résultat de l'exercice	Total des capitaux propres
Solde au 1^{er} janvier 2020		-2'391	-194'351	370'460	173'718	84'087	257'805
Résultat 2020						-129'464	-129'464
Écarts actuariels résultant du plan de prévoyance	5		9'350		9'350		9'350
Part effective de la variation de juste valeur d'instruments financiers dérivés	20	450			450		450
Résultat global total 2020		450	9'350	-	9'800	-129'464	-119'664
Part du résultat 2019 versé à l'État						-42'044	-42'044
Attribution à la réserve générale				42'043	42'043	-42'043	-
Solde au 31 décembre 2020		-1'941	-185'001	412'503	225'561	-129'464	96'097
Solde au 1^{er} janvier 2021		-1'941	-185'001	412'503	225'561	-129'464	96'097
Résultat 2021						-88'900	-88'900
Écarts actuariels résultant du plan de prévoyance	5		60'768		60'768		60'768
Part effective de la variation de juste valeur d'instruments financiers dérivés	20	-956			-956		-956
Résultat global total 2021		-956	60'768	-	59'812	-88'900	-29'088
Part du résultat 2020 versé à l'État						-	-
Attribution à la réserve générale				-129'464	-129'464	129'464	-
Solde au 31 décembre 2021		-2'897	-124'233	283'039	155'909	-88'900	67'009

Tableaux des flux de trésorerie de l'exercice

Annexe V

	Notes	2021	2020
Activités d'exploitation			
Résultat net de l'exercice		-88'900	-129'464
Charges d'intérêts	10	7'296	4'576
Amortissements	11/12	65'556	64'898
Allocation au fonds environnement	9	766	3'112
Utilisation du fonds environnement	9	-3'107	-2'687
Mouvement des provisions		-2'603	270
Charge de prévoyance		15'594	22'669
Variation du coût amorti sur emprunt	18	392	245
Première comptabilisation des stocks	13	-	-6'042
Charges et produits non monétaires		83'894	87'041
Marge brute d'autofinancement		-5'006	-42'423
Stocks		825	-909
Comptes de régularisation actifs et créances diverses		7'782	-2'124
Débiteurs clients		-23'141	47'801
Comptes de régularisation passifs		6'664	-9'530
Fournisseurs		-13'358	-1'375
Variation de l'actif d'exploitation net		-21'228	33'863
Flux de trésorerie net provenant des activités d'exploitation		-26'234	-8'560
Activités d'investissements			
Acquisitions d'immobilisations corporelles		-121'093	-126'459
Flux de trésorerie net affecté aux activités d'investissements		-121'093	-126'459
Activités de financement			
Part du résultat de l'exercice précédent payé à l'État		-	-42'044
Placement à court terme		-15'000	15'000
Recapitalisation de la caisse de pension	5	-	-127'742
Augmentation d'emprunts	18	189'551	299'190
Diminution d'emprunts	18	-10'526	-523
Paiement location-financement	18	-724	-369
Intérêts payés pendant l'année		-5'965	-2'672
Flux de trésorerie net affecté aux activités de financement		157'336	140'840
Variation de trésorerie		10'009	5'821
Disponibilités au début de l'exercice	17	29'979	24'158
Disponibilités à la fin de l'exercice	17	39'988	29'979
Variation de trésorerie		10'009	5'821

Notes relatives aux états financiers au 31 décembre 2021

| Note 1. PRINCIPES GÉNÉRAUX

Par la loi sur l'Aéroport international de Genève H.3.25 (LAIG), le Grand Conseil de la République et canton de Genève, sur proposition du Conseil d'État, a créé l'établissement autonome de droit public jouissant de la pleine personnalité juridique, appelé **Aéroport International de Genève (AIG ou Genève Aéroport)**.

Genève Aéroport a pour mission principale la gestion et l'exploitation des installations de l'aéroport dans des conditions optimales de sécurité, d'efficacité et de confort des utilisateurs. Par ailleurs, l'activité de l'établissement doit concourir au développement de la vie économique, sociale et culturelle, en tenant compte des intérêts généraux du pays, du canton et de la région qu'il dessert, dans le respect de la protection de l'environnement.

En outre, Genève Aéroport est au bénéfice d'une concession fédérale d'exploitation renouvelée en 2001 par le Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC), pour 50 ans.

Enfin, le Conseil fédéral a adopté, en 2018, le Plan Sectoriel de l'Infrastructure Aéronautique (PSIA) de Genève Aéroport qui définit les conditions générales de l'exploitation de l'aéroport.

Adresse légale: Aéroport International de Genève, route de l'Aéroport 21, 1218 Grand-Saconnex (Suisse).

Principes comptables

Les principes comptables spécifiques aux notes sont présentés au début de ces dernières, alors que les principes comptables généraux sont présentés ci-après.

Base de préparation des états financiers

Les comptes sont individuels. Ils sont établis en conformité avec les normes internationales d'information financière (IFRS) et leurs interprétations, publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB), ainsi qu'avec les exigences de la Loi sur l'Aéroport International de Genève H.3.25 (LAIG).

A la date de clôture, les normes et interprétations nouvelles ou amendées, publiées sans être entrées en vigueur, sont les suivantes:

IAS 1	Présentation des états financiers, amendements applicables respectivement dès le 01.01.2023
-------	---

IAS 16	Immobilisations corporelles, amendements applicables dès le 01.01.2022
--------	--

IAS 37	Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels, amendements applicables dès le 01.01.2022
--------	--

Amendements résultant du cycle 2018-2020 d'améliorations annuelles des IFRS, applicables dès le 01.01.2022

Genève Aéroport a décidé de ne pas appliquer par anticipation ces normes et interprétations. Leur impact potentiel a été évalué et est estimé peu significatif.

Les comptes sont présentés en KCHF (milliers de francs suisses). Ils sont préparés selon le principe des coûts historiques, à l'exception des instruments financiers dérivés qui sont évalués à la juste valeur. Les exercices comptables sont délimités selon la méthode de la comptabilité d'engagements.

La Direction a procédé à une évaluation spécifique de la capacité de Genève Aéroport à poursuivre son exploitation et a conclu en ce sens sur la base des données de marché qui indiquent des conditions inchangées à long terme et de la capacité de Genève Aéroport à obtenir des financements. En tant qu'établissement de droit public, Genève Aéroport n'est pas soumis aux exigences du Code des obligations Suisse qui s'applique aux sociétés anonymes dans une situation de fonds propres insuffisants. L'État de Genève, propriétaire de Genève Aéroport, apporte son soutien à l'aéroport afin de le prémunir contre les conséquences économiques et financières liées à la pandémie COVID-19. Ce soutien est notamment matérialisé par la loi 12876, adoptée par le Grand Conseil genevois le 28 janvier 2022, autorisant le Conseil d'État genevois à consentir un prêt en faveur de l'aéroport d'un montant maximal de KCHF 200'000, dont Genève Aéroport ne fera usage qu'en dernier ressort. La Confédération, pour sa part, affirme également l'importance de Genève Aéroport, tant pour les liaisons internationales de la Suisse que pour son système de transport national. En lien avec la pandémie COVID-19, le parlement a créé une base légale (Loi fédérale sur l'aviation, art 102a) qui permet à la Confédération d'assurer, en dernier ressort, le bon fonctionnement des aéroports nationaux.

Données comparatives

Au 1^{er} janvier 2021, Genève Aéroport a conclu à l'absence d'impact des amendements de normes sur le compte de résultat, l'état du résultat global, le bilan, la variation des capitaux propres et le tableau des flux de trésorerie.

En 2020, au bénéfice d'informations nouvelles précédemment non disponibles, Genève Aéroport a comptabilisé la valeur de ses stocks à l'actif du bilan pour la première fois (voir note 13).

Évaluation des risques

Le Conseil d'administration assume la responsabilité de l'analyse de l'ensemble des risques à tous les niveaux de l'entreprise et de la mise en place des contrôles adéquats pour les couvrir. Ces contrôles sont intégrés dans le système de contrôle interne (SCI) de l'entité.

Dans ce contexte, et afin de garantir une tenue régulière de la comptabilité, le SCI comprend des processus permettant à la Direction générale de gérer les risques d'anomalies significatives dans les états financiers.

Estimations et jugements comptables déterminants

L'établissement des états financiers nécessite le recours à des jugements, estimations et hypothèses pour la détermination de la valeur des actifs et des passifs, des produits et charges de l'exercice, ainsi que pour la prise en compte des aléas positifs et négatifs existant à la date de clôture. En fonction de l'évolution des hypothèses considérées ou de conditions économiques différentes de celles existantes en date de clôture, les montants qui figureront dans les futurs états financiers pourraient différer significativement des estimations actuelles.

A ce jour, aucun indice ne permet de déceler un risque important d'ajustement significatif de la valeur comptable des actifs et passifs au cours de la période suivante. En effet, malgré l'impact significatif des événements COVID-19 sur les comptes 2021 de Genève Aéroport et les incertitudes qu'ils entraînent à court et moyen termes, les données de marché analysées indiquent des conditions inchangées à long terme.

Notes relatives aux états financiers au 31 décembre 2021

Les principales positions, listées ci-après, pour lesquelles Genève Aéroport a recours à des estimations et jugements, sont décrites dans les notes concernées. Elles font l'objet d'un suivi systématique et régulier par la Direction générale.

- Immobilisations corporelles (note 11);
- Débiteurs clients (notes 15 et 20);
- Provisions (note 19);
- Engagements de prévoyance et autres avantages à long terme (note 5);
- Actifs et passifs financiers (note 20).

Juste valeur

La juste valeur est le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif, lors d'une transaction normale entre intervenants du marché, à la date d'évaluation. Il s'agit donc d'un prix qui est indépendant de l'usage spécifique de l'actif par la société qui l'évalue.

Conversion des monnaies étrangères

Les actifs et les engagements en monnaies étrangères sont convertis en francs suisses, aux taux de change effectifs à la date du bilan. Les produits et les charges sont convertis en francs suisses aux taux de change en vigueur au moment de chaque transaction.

Les gains et les pertes de change sont comptabilisés dans le compte de résultat de l'exercice.

Impôts

Genève Aéroport est exempt des impôts directs fédéraux, cantonaux et communaux.

Événements significatifs de l'exercice 2021 en lien avec la pandémie COVID-19

Les événements liés à la pandémie COVID-19 ont eu un impact sur les rubriques suivantes des états financiers :

- Produits : baisse consécutive à la réduction de l'activité, en comparaison avec l'exercice 2019;
- Charges de personnel : réduction de KCHF 24'050 en 2021 (KCHF 21'264 en 2020) en conséquence des heures de chômage partiel prises en charge par les autorités publiques;
- Dépenses de fonctionnement : baisse suite aux mesures d'économies mises en place par Genève Aéroport.

| Note 2. SECTEURS OPÉRATIONNELS

Secteurs d'activités

L'organisation de Genève Aéroport est structurée autour de

2020	Trafic aérien	Sûreté de l'aviation	PMR	Redevances d'utilisation	Autres aéronautiques	Total aéronautique
Produits	61'077	32'824	2'523	7'164	1'665	105'253
Transfert selon art 34 ORA	-	-	-	-	-	-
(Attribution) / prélèvement net sur le fonds environnement	-425	-	-	-	-	-425
Charges de personnel	-61'431	-44'088	-490	-6'371	-670	-113'050
dont charge de prévoyance	-15'143	-12'778	-116	-1'915	-162	-30'114
Dépenses de fonctionnement	-27'218	-34'539	-5'077	-6'990	-2'730	-76'554
Résultat opérationnel avant intérêts et amortissements (EBITDA)	-27'997	-45'803	-3'044	-6'197	-1'735	-84'776
Amortissements	-31'781	-4'690	-114	-4'590	-840	-42'015
Résultat opérationnel (EBIT)	-59'778	-50'493	-3'158	-10'787	-2'575	-126'791
Charges financières nettes	-2'481	-226	-9	-319	-18	-3'053
Résultat net de l'exercice	-62'259	-50'719	-3'167	-11'106	-2'593	-129'844
Prélèvement à caractère d'impôt*	-	-	-	-	-	-
Actifs non courants	741'618	67'026	1'466	131'172	3'400	944'682
Total des actifs	765'452	75'191	2'055	135'402	3'945	982'045
Investissements de l'exercice	55'381	12'970	112	44'250	1'569	114'282
2021						
Produits	69'003	37'743	3'118	8'425	1'500	119'789
Transfert selon art 34 ORA	1'448	-	-	-	-	1'448
(Attribution) / prélèvement net sur le fonds environnement	2'341	-	-	-	-	2'341
Charges de personnel	-52'604	-37'725	-489	-5'864	-524	-97'206
dont charge de prévoyance	-12'702	-9'701	-109	-1'632	-126	-23'670
Dépenses de fonctionnement	-24'826	-32'242	-4'826	-8'697	-2'428	-73'019
Résultat opérationnel avant intérêts et amortissements (EBITDA)	-4'638	-32'224	-2'197	-6'136	-1'452	-46'647
Amortissements	-31'513	-4'439	-110	-5'405	-1'197	-42'664
Résultat opérationnel (EBIT)	-36'151	-36'663	-2'307	-11'541	-2'649	-89'311
Charges financières nettes	-4'375	-503	-30	-749	-41	-5'698
Résultat net de l'exercice	-40'526	-37'166	-2'337	-12'290	-2'690	-95'009
Prélèvement à caractère d'impôt*	-	-	-	-	-	-
Actifs non courants	768'416	68'994	1'162	167'359	2'025	1'007'956
Total des actifs	819'649	81'602	2'146	171'515	2'590	1'077'502
Investissements de l'exercice	42'039	9'806	41	42'653	95	94'634

* Répartition calculée avant transfert selon les exigences de l'art 34 de l'Ordonnance sur les redevances aéroportuaires (748.131.3) (ORA)

Notes relatives aux états financiers au 31 décembre 2021

deux secteurs d'activité qui font l'objet d'un suivi régulier par la Direction générale de Genève Aéroport, le secteur aéronautique et le secteur extra-aéronautique.

Le secteur aéronautique comprend les activités suivantes:

- les activités relatives au trafic aérien, soit la mise à disposition par Genève Aéroport des infrastructures permettant:
 - ▶ l'embarquement et le débarquement des passagers; et
 - ▶ le décollage, l'atterrissage, la circulation au sol et le stationnement des aéronefs, y compris pour le trafic du fret.
- Les actions environnementales sont également présentées dans les activités relatives au trafic aérien.
- les activités relatives à la sûreté, permettant:
 - ▶ le contrôle des passagers avant l'embarquement; et
 - ▶ le contrôle des accès au périmètre aéroportuaire.
- l'activité PMR, soit la mise à disposition par Genève Aéroport du support logistique permettant de faciliter l'embarquement et le débarquement des personnes à mobilité réduite (PMR).
- Les autres prestations aéronautiques qui incluent principalement la mise à disposition centralisée:
 - ▶ du système de tri des bagages;
 - ▶ du logiciel utilisé pour l'enregistrement des passagers;
 - ▶ de la mise à disposition de l'énergie aux avions; et
 - ▶ des prestations de dégivrage.

Le secteur extra-aéronautique comprend les activités suivantes:

- la gestion des commerces, des restaurants et des parkings; et
- la gestion du parc locatif mis à disposition de tiers par Genève Aéroport.

Secteur géographique

Étant actif sur un seul site, Genève Aéroport n'a qu'un secteur géographique.

Renseignements complémentaires

Un client représente plus de 10 % du total des produits de Genève Aéroport en 2021 (un client de plus de 10 % en 2020). Deux clients représentent plus de 10 % des produits de l'activité du secteur aéronautique, soit respectivement 42 % et 10 % en 2021 (respectivement 38 % et 12 % en 2020). La part des produits du deuxième client le plus significatif est de 15 % en 2021 (16 % en 2020) lorsqu'on considère les revenus générés par l'ensemble du groupe auquel il appartient. Deux clients représentent plus de 10 % des produits du secteur extra-aéronautique, soit respectivement 14 % et 13 % en 2021 (respectivement 14 % et 10 % en 2020).

2020	Stationnement des automobiles	Extra-aéronautique côté piste	Extra-aéronautique côté ville	Total extra-aéronautique	Total
Produits	20'116	31'399	34'388	85'903	191'156
Transfert selon art 34 ORA	-	-	-	-	-
(Attribution) / prélèvement net sur le fonds environnement	-	-	-	-	-425
Charges de personnel	-7'340	-8'433	-16'897	-32'670	-145'720
<i>dont charge de prévoyance</i>	-1'886	-2'162	-4'283	-8'331	-38'445
Dépenses de fonctionnement	-9'594	-6'159	-12'449	-28'202	-104'756
Résultat opérationnel avant intérêts et amortissements (EBITDA)	3'182	16'807	5'042	25'031	-59'745
Amortissements	-6'960	-5'289	-10'634	-22'883	-64'898
Résultat opérationnel (EBIT)	-3'778	11'518	-5'592	2'148	-124'643
Charges financières nettes	-938	-347	-483	-1'768	-4'821
Résultat net de l'exercice	-4'716	11'171	-6'075	380	-129'464
Prélèvement à caractère d'impôt*	-	-	-	-	-
Actifs non courants	92'743	95'458	126'078	314'279	1'258'961
Total des actifs	97'939	106'238	137'144	341'321	1'323'366
Investissements de l'exercice	5'754	4'930	9'600	20'284	134'566
2021					
Produits	25'187	31'815	32'223	89'225	209'014
Transfert selon art 34 ORA	1'002	-2'450	-	-1'448	-
(Attribution) / prélèvement net sur le fonds environnement	-	-	-	-	2'341
Charges de personnel	-7'216	-7'495	-13'560	-28'271	-125'477
<i>dont charge de prévoyance</i>	-1'701	-1'721	-3'214	-6'636	-30'306
Dépenses de fonctionnement	-9'898	-6'943	-11'680	-28'521	-101'540
Résultat opérationnel avant intérêts et amortissements (EBITDA)	9'075	14'927	6'983	30'985	-15'662
Amortissements	-7'285	-4'930	-10'677	-22'892	-65'556
Résultat opérationnel (EBIT)	1'790	9'997	-3'694	8'093	-81'218
Charges financières nettes	-1'417	-522	55	-1'884	-7'682
Résultat net de l'exercice	373	9'375	-3'639	6'109	-88'900
Prélèvement à caractère d'impôt*	-	-	-	-	-
Actifs non courants	86'138	89'406	120'601	296'145	1'304'101
Total des actifs	85'104	104'026	135'734	334'864	1'412'366
Investissements de l'exercice	1'701	3'515	10'846	16'062	110'696

* Répartition calculée avant transfert selon les exigences de l'art 34 de l'Ordonnance sur les redevances aéroportuaires (748.131.3) (ORA)

Notes relatives aux états financiers au 31 décembre 2021

2020	Trafic aérien	Sûreté de l'aviation	PMR	Redevances d'utilisation	Total régulé
Produits	61'077	32'824	2'523	7'164	103'588
Transfert selon art 34 ORA	-	-	-	-	-
(Attribution) / prélèvement net sur le fonds environnement	-425	-	-	-	-425
Charges de personnel	-61'431	-44'088	-490	-6'371	-112'380
dont charge de prévoyance	-15'143	-12'778	-116	-1'915	-29'952
Dépenses de fonctionnement	-27'218	-34'539	-5'077	-6'990	-73'824
Résultat opérationnel avant intérêts et amortissements (EBITDA)	-27'997	-45'803	-3'044	-6'197	-83'041
Amortissements	-31'781	-4'690	-114	-4'590	-41'175
Résultat opérationnel (EBIT)	-59'778	-50'493	-3'158	-10'787	-124'216
Charges financières	-2'481	-226	-9	-319	-3'035
Résultat net de l'exercice	-62'259	-50'719	-3'167	-11'106	-127'251
Prélèvement à caractère d'impôt*	-	-	-	-	-
Actifs non courants	741'618	67'026	1'466	131'172	941'282
Rentabilité des capitaux investis (ROIC)	-8.2 %	-83.2 %	-326.5 %	-8.3 %	-13.5 %
2021					
Produits	69'003	37'743	3'118	8'425	118'289
Transfert selon art 34 ORA	1'448	-	-	-	1'448
(Attribution) / prélèvement net sur le fonds environnement	2'341	-	-	-	2'341
Charges de personnel	-52'604	-37'725	-489	-5'864	-96'682
dont charge de prévoyance	-12'102	-9'701	-109	-1'632	-23'544
Dépenses de fonctionnement	-24'826	-32'242	-4'826	-8'697	-70'591
Résultat opérationnel avant intérêts et amortissements (EBITDA)	-4'638	-32'224	-2'197	-6'136	-45'195
Amortissements	-31'513	-4'439	-110	-5'405	-41'467
Résultat opérationnel (EBIT)	-36'151	-36'663	-2'307	-11'541	-86'662
Charges financières	-4'375	-503	-30	-749	-5'657
Résultat net de l'exercice	-40'526	-37'166	-2'337	-12'290	-92'319
Prélèvement à caractère d'impôt*	-	-	-	-	-
Actifs non courants	768'416	68'994	1'162	167'359	1'005'931
Rentabilité des capitaux investis (ROIC)	-4.7 %	-51.4 %	-170.6 %	-6.9 %	-8.6 %

* Répartition calculée avant transfert selon les exigences de l'art 34 de l'Ordonnance sur les redevances aéroportuaires (748.131.3) (ORA)

| Note 3. PRODUITS

Principes comptables

Les produits de Genève Aéroport comprennent les redevances aéroportuaires et les produits d'exploitation. Chaque contrat qui engage Genève Aéroport à fournir une prestation, à la réalisation de laquelle le produit est reconnu dans le compte de résultat, contient une obligation de performance. Les produits sont reconnus sur la période durant laquelle les prestations de service de mise à disposition ont lieu et sont présentés nets des éventuels rabais accordés.

3.1 Redevances d'atterrissages

Genève Aéroport perçoit, de la part des compagnies aériennes, des redevances d'atterrissages pour la mise à disposition des infrastructures et des équipements aéroportuaires qui permettent les atterrissages, les décollages et la circulation au sol des aéronefs.

3.2 Redevances passagers

Genève Aéroport perçoit, de la part des compagnies aériennes, des redevances passagers pour la mise à disposition, de ces derniers, d'installations aménagées ainsi que pour les prestations assurant leur sûreté.

3.3 Autres redevances aéronautiques

Genève Aéroport perçoit, de la part des compagnies aériennes, des redevances pour le stationnement des aéronefs.

Il perçoit également des surtaxes bruit et émissions gazeuses qui alimentent le fonds environnement (voir note 9).

	Notes	2021	2020
Redevances de stationnement et de hangar		4'390	4'282
Redevances de fret		1'748	1'437
Surtaxe bruit	9	157	2'458
Surtaxe émissions gazeuses	9	460	423
		6'755	8'600

3.4 Redevances commerciales

Genève Aéroport perçoit, de la part de ses partenaires, des redevances commerciales, principalement pour la mise à disposition de surfaces commerciales.

3.5 Parkings

Genève Aéroport encaisse les produits de la mise à disposition de places de parking pour les véhicules des utilisateurs.

3.6 Loyers et droits de superficie

Genève Aéroport perçoit, de la part de ses locataires, des loyers pour la mise à disposition de surfaces de bureau et de hangars, principalement.

Notes relatives aux états financiers au 31 décembre 2021

3.7 Revenus annexes de location

Genève Aéroport perçoit des revenus pour la vente, à ses locataires, d'eau, d'électricité, de télécommunications, de chauffage et de ventilation.

3.8 Recettes infrastructures centralisées

Enfin, Genève Aéroport perçoit des recettes de ses partenaires pour la mise à disposition, d'infrastructures et d'installations centralisées, telles que le système de tri-bagages, le logiciel utilisé pour l'enregistrement des passagers ou encore pour les prestations de dégivrage.

| Note 4. AUTRES CHARGES DU PERSONNEL

	2021	2020
Pont transitoire AVS	1'167	1'692
Autres charges du personnel	2'755	4'063
	3'922	5'755

| Note 5. ENGAGEMENTS DE PRÉVOYANCE ET AUTRES AVANTAGES À LONG TERME**Principes comptables**

Le personnel de Genève Aéroport est au bénéfice d'un régime de retraite basé sur le système de la primauté des prestations. Il est également au bénéfice d'autres avantages à long terme sous la forme d'une prime au moment du départ à la retraite et d'une prime jubilaire. Aucun autre avantage postérieur à l'emploi n'est prévu pour les collaborateurs de Genève Aéroport.

L'engagement de prévoyance et les autres avantages à long terme sont évalués selon la méthode des unités de crédit projetées. Le coût des prestations de retraite est enregistré dans le compte de résultat afin de répartir la charge de pension sur la durée de vie professionnelle des employés. Les hypothèses utilisées pour déterminer le coût net des services rendus de l'exercice tiennent compte des caractéristiques d'un changement ou d'un nouveau plan, dès l'annonce de ce dernier.

Les hypothèses actuarielles utilisées pour déterminer l'engagement sont objectives et mutuellement compatibles. Les écarts actuariels cumulés découlant des modifications des hypothèses actuarielles sont immédiatement comptabilisés dans les autres éléments du résultat global non recyclables en résultat.

Estimations et jugements comptables déterminants

L'évaluation actuarielle des engagements de prévoyance est déterminée annuellement par un actuaire conseil. La méthode des unités de crédit projetées utilise des hypothèses sensibles, notamment le taux d'actualisation et le taux d'augmentation des salaires.

Les collaborateurs actifs et retraités de Genève Aéroport sont affiliés au fonds de pension autonome Caisse de Prévoyance de l'État de Genève (CPEG), de même que d'autres collaborateurs de l'État de Genève.

La CPEG bénéficie d'un plan de prévoyance en primauté des prestations qui a pour objectif de fournir une rente de retraite correspondant à 60 % du dernier traitement assuré, pour une durée de cotisation de 41 ans.

En décembre 2020, KCHF 127'742 ont été versés à la CPEG, correspondant à la contribution due par Genève Aéroport

dans le cadre de la recapitalisation de la CPEG résultant de la votation de mai 2019.

En 2020, l'affinage de l'hypothèse d'augmentation des salaires, qui tient désormais compte des salaires plafonnés, a entraîné une diminution de l'engagement de prévoyance de MCHF 37, dont la contrepartie est comptabilisée dans les autres éléments du résultat global, dans les fonds propres.

Les tableaux suivants présentent les engagements de prévoyance qui cumulent le régime de retraite et les autres avantages à long terme sous la forme d'une prime au moment du départ à la retraite et d'une prime jubilaire.

Valeur actuelle des engagements bruts de prévoyance et valeur du marché de la fortune à la fin de l'exercice

	2021	2020
Valeur actuelle des engagements bruts de prévoyance	-775'595	-798'495
Fortune à la valeur de marché	407'433	385'159
Engagements de prévoyance nets reconnus au passif du bilan	-368'162	-413'336

Évolution de la valeur actuelle des engagements bruts de prévoyance, durant l'exercice

	2021	2020
Engagements bruts au 01.01.	-798'495	-791'263
Coût net des services rendus	-29'565	-37'033
Charges d'intérêt sur la valeur actuelle des engagements	-1'184	-1'970
Cotisations des assurés	-7'264	-7'578
Prestations nettes versées	17'576	14'659
Gain / (Perte) résultant des hypothèses démographiques	11'189	-
Gain / (Perte) résultant des hypothèses financières	27'177	20'583
Gain / (Perte) résultant de l'expérience	4'971	4'107
Impact des modifications du plan	-	-
Engagements bruts au 31.12.	-775'595	-798'495

En 2020, le coût net des services rendus comprend une charge de KCHF 5'819 correspondant à la première comptabilisation des autres avantages à long terme sous forme d'une prime au moment du départ à la retraite et d'une prime jubilaire.

Notes relatives aux états financiers au 31 décembre 2021

Évolution de la fortune à la valeur du marché en cours d'exercice

	2021	2020
Fortune au 01.01.	385'159	263'504
Cotisations de l'employeur	14'712	143'518
Cotisations des assurés	7'264	7'578
Prestations nettes versées	-17'576	-14'659
Frais d'administration	-242	-244
Produit d'intérêt de la fortune	581	802
Gain / (Perte) sur les actifs du régime	17'535	-15'340
Fortune au 31.12.	407'433	385'159

Évolution des engagements nets reconnus au bilan, durant l'exercice

	2021	2020
Engagements net au 01.01.	-413'336	-527'759
Charge de la prévoyance	-30'306	-38'445
Total des réévaluations reconnues dans les autres éléments du résultat global	60'768	9'350
Cotisations de l'employeur	14'712	143'518
Engagements net au 31.12.	-368'162	-413'336

Composition de la charge de prévoyance reconnue dans le compte de résultat

	2021	2020
Coût des services rendus	-29'565	-37'006
Intérêts nets sur le passif net des engagements	-603	-1'168
Gains/(pertes) de l'exercice reconnus immédiatement	104	-27
Frais d'administration	-242	-244

Charge de la prévoyance reconnue dans le compte de résultat

	-30'306	-38'445
--	----------------	----------------

Composition de la charge de prévoyance reconnue dans les autres éléments du résultat global

	2021	2020
Gain / (Perte) résultant des hypothèses démographiques	11'195	-
Gain / (Perte) résultant des hypothèses financières	27'162	20'583
Gain / (Perte) résultant de l'expérience	4'876	4'107
Gain / (Perte) sur les actifs du régime	17'535	-15'340

Montant reconnu dans les autres éléments du résultat global

	60'768	9'350
--	---------------	--------------

Au 31 décembre 2021, l'utilisation des tables VZ 2020 (VZ 2015 au 31 décembre 2020) a eu un impact sur les hypothèses démographiques.

Composition de la fortune

	2021		2020	
Liquidités et créances à court terme	6'111	1.5%	18'488	4.8%
Prêt simultané	84'339	20.7%	77'032	20.0%
Obligations et créances libellées en CHF cotées	26'891	6.6%	13'866	3.6%
Obligations libellées en devise étrangère cotées	61'115	15.0%	65'092	16.9%
Prêts hypothécaires suisses	4'074	1.0%	2'311	0.6%
Actions de sociétés suisses cotées	32'595	8.0%	30'428	7.9%
Actions de sociétés étrangères cotées	63'152	15.5%	68'173	17.7%
Placements privés	18'334	4.5%	14'636	3.8%
Autres placements cotés	6'519	1.6%	8'088	2.1%
Immobilier suisse	104'303	25.6%	87'046	22.6%
Total des classes d'actifs	407'433	100.0%	385'159	100.0%

Hypothèses actuarielles

	2021	2020
Taux d'actualisation	0.30%	0.15%
Inflation sous-jacente	1.0%	1.0%
Taux d'augmentation des salaires	2.3%	2.0%
Taux d'augmentation des rentes	0.0%	0.0%

Duration moyenne de l'obligation

Au 31 décembre 2021, la duration moyenne pondérée de l'obligation est de 21.9 années (22.7 années au 31 décembre 2020).

Sensibilité aux hypothèses

La sensibilité de la valeur actualisée de l'obligation suite à un changement raisonnable d'hypothèse, est présentée ci-après:

	2021		2020	
Variation du taux d'actualisation:	+0.5%	-0.5%	+0.5%	-0.5%
Impact sur l'engagement net de prévoyance	-10.1%	+11.9%	-10.5%	+12.3%
Variation du taux d'augmentation des salaires:	+0.5%	-0.5%	+0.5%	-0.5%
Impact sur l'engagement net de prévoyance	+3.8%	-3.5%	+2.9%	-2.6%

Notes relatives aux états financiers au 31 décembre 2021

Contribution attendue en 2022

La contribution attendue de l'employeur pour l'exercice 2022 s'élève à KCHF 14'516.

Note 6. HONORAIRES, PRESTATIONS DE SERVICES ET SOUS-TRAITANCE

	2021	2020
Honoraires et prestations de services	11'321	15'837
Sous-traitance tri-bagages	-6	68
Sous-traitance nettoyage	6'788	8'683
Sous-traitance gestion des chariots	590	541
Assurances	2'096	2'077
Frais de communications	494	600
Frais financiers	170	1'357
	21'453	29'163

Note 7. ÉNERGIE, ENTRETIEN ET LOYERS

	2021	2020
Eau, énergie et combustible	9'626	8'994
Entretien des immeubles	11'626	9'875
Entretien des équipements	16'813	13'752
Loyer, redevance d'utilisation	1'452	1'509
Droit de superficie versé à l'État	4'952	4'952
	44'469	39'082

Un droit de superficie est versé à l'État de Genève sur la base de la loi d'alléation et d'investissement découlant du transfert des actifs à Genève Aéroport (L9827).

Note 8. AUTRES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

	Notes	2021	2020
Mobilier, machines et véhicules		1'146	1'942
Débours		172	321
Frais divers		284	341
Pertes sur débiteurs		304	571
Fournitures de bureau et imprimés		377	533
Dotation à la provision indemnités riverains	19	-	-
Charges liées au fonds environnement	9	1'913	1'338
		4'196	5'046

Note 9. FONDS ENVIRONNEMENT**Principes comptables**

Le fonds environnement permet à Genève Aéroport de répondre à l'un des objectifs de sa mission, à savoir la protection de l'environnement. La gestion de ce fonds est de la compétence du Conseil d'administration, sur préavis de la Commission Consultative pour la Lutte contre les Nuisances dues au Trafic Aérien (CCLNTA ci-après).

Le fonds environnement est alimenté par :

- des surtaxes à la taxe d'atterrissage, facturées lorsque les avions sont bruyants ; et
- des surtaxes aux émissions gazeuses des réacteurs d'avions, également facturées aux compagnies aériennes.

Il bénéficie également d'une rémunération basée sur le rendement moyen des placements financiers de Genève Aéroport en cours d'année.

Le fonds environnement prend en charge la construction, la mise en place ou l'entretien d'installations ou de systèmes permettant de mesurer, de limiter à la source ou de lutter contre les nuisances dues au bruit et aux émissions gazeuses. De plus, il prend en charge les honoraires des membres et experts de la CCLNTA ainsi qu'une partie des frais de fonctionnement du service environnement et développement durable de Genève Aéroport, soit les activités en lien avec la lutte contre le bruit et la protection de l'air et du climat.

Les charges et les revenus résultant de l'activité du fonds environnement sont présentés sur plusieurs lignes du compte de résultat ayant pour contrepartie le fonds environnement au bilan.

	Notes	2021	2020
Solde au 01.01.		20'835	20'410
Surtaxe bruit	3.3	157	2'458
Surtaxe émissions gazeuses	3.3	460	423
Recettes sur les vignettes véhicules tarmac		109	183
Subvention système de mesure bruit		40	48
Intérêts du fonds portés en compte		-	-
Attribution au fonds environnement		766	3'112
Charges liées au fonds environnement	8	-1'913	-1'338
Charges du service environnement		-1'194	-1'349
(Prélèvement) sur le fonds environnement		-3'107	-2'687
Attribution / (Prélèvement) net sur le fonds environnement		-2'341	425
Solde au 31.12.		18'494	20'835

Le taux moyen 2021 des intérêts ajoutés au fonds environnement est de 0.0% (0.0% en 2020).

Notes relatives aux états financiers au 31 décembre 2021

| Note 10. CHARGES FINANCIÈRES

Principes comptables

Les charges et les produits d'intérêts sont reconnus sur la période contractuelle.

	Notes	2021	2020
Intérêts sur emprunts et location financement	20	7'062	4'452
Frais financiers	20	234	124
Variation du coût amorti de l'emprunt	20	393	245
Total des charges financières		7'689	4'821
Gains et pertes de change nets	20	-7	-
Total des produits financiers		-7	-

| Note 11. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Principes comptables

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition historique ou à leur coût de construction, déduction faite des amortissements cumulés et des dépréciations.

Les dépenses ultérieures sont activées lorsqu'il est probable que des avantages économiques futurs iront à Genève Aéroport, au-delà du niveau de performance défini à l'origine de l'actif existant. Toutes les autres dépenses ultérieures sont comptabilisées en charges de l'exercice au cours duquel elles sont encourues.

L'amortissement débute dès que l'immobilisation est mise en service. Il est calculé selon la méthode linéaire, à des taux tenant compte des durées d'utilisation et de l'obsolescence technique des différents biens. Chaque partie d'une immobilisation corporelle ayant un coût significatif par rapport au coût total de l'élément est amortie séparément.

Durée d'utilité des immobilisations corporelles:

Genie civil	5 à 30 ans
Bâtiments	5 à 30 ans
Équipements	5 à 20 ans
Autres immobilisations corporelles	3 à 20 ans

Lorsqu'un indice de risque potentiel de perte de valeur est identifié, Genève Aéroport procède à un test de dépréciation afin d'en évaluer l'impact. Si une dépréciation est constatée, elle est immédiatement enregistrée dans le compte de résultat.

Estimations et jugements comptables déterminants

Les valeurs comptables des immobilisations corporelles sont revues à la date de clôture ou en cours d'année si des indices indiquent qu'il devrait être procédé à une dépréciation.

	Genie civil	Bâtiments	Équipements	Installations techniques	Autres immobilisations corporelles	En construction	Total
Valeur brute au 31.12.2019	-	862'363	256'807	377'600	103'354	516'813	2'116'937
Reclassifications	297'510	158'810	-84'316	-377'600	5'596	-	-
Valeur brute au 01.01.2020	297'510	1'021'173	172'491	-	108'950	516'813	2'116'937
Acquisitions	-	-	-	-	-	133'377	133'377
Mises en service	12'211	17'895	5'311	-	12'060	-47'477	-
Sorties	-	-	-	-	-3'449	-270	-3'719
Valeur brute au 31.12.2020	309'721	1'039'068	177'802	-	117'561	602'443	2'246'595
Amortissements cumulés au 31.12.2019	-	-416'898	-134'565	-291'560	-84'991	-	-928'014
Reclassifications	-92'278	-184'040	-5'607	291'560	-9'635	-	-
Amortissements cumulés au 01.01.2020	-92'278	-600'938	-140'172	-	-94'626	-	-928'014
Amortissement	-13'102	-36'078	-8'539	-	-6'538	-270	-64'527
Sorties	-	-	-	-	3'449	270	3'719
Amortissements cumulés au 31.12.2020	-105'380	-637'016	-148'711	-	-97'715	-	-988'822
Valeur nette au 31.12.2020	204'341	402'052	29'091	-	19'846	602'443	1'257'773
Valeur brute au 01.01.2021	309'721	1'039'068	177'802	-	117'561	602'443	2'246'595
Acquisitions	-	-	-	-	-	110'676	110'676
Mises en service	12'683	474'986	38'708	-	6'549	-532'926	-
Sorties	-333	-108	-3'153	-	-1'775	-	-5'369
Valeur brute au 31.12.2021	322'071	1'513'946	213'357	-	122'335	180'193	2'351'902
Amortissements cumulés au 01.01.2021	-105'380	-637'016	-148'711	-	-97'715	-	-988'822
Amortissement	-12'564	-37'259	-8'682	-	-6'326	-	-64'831
Sorties	333	108	3'153	-	1'775	-	5'369
Amortissements cumulés au 31.12.2021	-117'611	-674'167	-154'240	-	-102'266	-	-1'048'284
Valeur nette au 31.12.2021	204'460	839'779	59'117	-	20'069	180'193	1'303'618

Notes relatives aux états financiers au 31 décembre 2021

Les retenues de garanties sont activées dans les immobilisations corporelles. Elles feront l'objet d'un décaissement ultérieur.

Les immobilisations en construction comprennent les coûts de la construction du bâtiment et de l'équipement du nouveau tri bagages pour un montant de KCHF 153'865 au 31 décembre 2021 (KCHF 121'199 au 31 décembre 2020), dont la mise en service s'étale dès 2021 et jusqu'en 2024. Le bâtiment Aile-Est a été mis en service le 14 décembre 2021 pour un montant de KCHF 476'459 avec un solde de KCHF 640 resté en construction au 31 décembre 2021 (KCHF 434'304 présenté avec les

immobilisations en construction au 31 décembre 2020). Son amortissement a débuté à cette date.

Commandes ouvertes pour des dépenses d'investissement en immobilisations corporelles

Au 31 décembre 2021, les commandes ouvertes de Genève Aéroport pour des dépenses d'investissement en immobilisations corporelles s'élevaient à KCHF 89'595 (KCHF 144'817 au 31 décembre 2020).

| Note 12. ACTIFS EN LOCATION-FINANCEMENT

Principes comptables

Genève Aéroport bénéficie de droits d'utilisation sur des valeurs, des biens immobilisés, des équipements ou des véhicules, dans le cadre de contrats de location-financement.

Les actifs en location-financement résultant de ces contrats figurent à l'actif pour le montant le plus faible entre la juste valeur des biens loués et la valeur actualisée des paiements minimaux (loyers) que Genève Aéroport doit assumer.

Ils sont amortis selon la méthode linéaire sur la durée la plus courte entre la durée d'utilité et la durée spécifiée dans le contrat. L'amortissement commence dès que le droit d'utilisation est effectif.

Durée d'utilité des actifs en location-financement:

Droit d'utilisation d'équipements systèmes d'information 2 à 5 ans

Lorsqu'un indice de risque potentiel de perte de valeur est identifié, Genève Aéroport procède à un test de dépréciation afin d'en évaluer l'impact. Si une dépréciation est constatée, elle est immédiatement enregistrée dans le compte de résultat.

Les engagements financiers qui découlent des contrats de leasing financiers sont présentés sur les lignes des emprunts et autres dettes courants et non courants (voir note 18).

	Équipements systèmes information	En construction	Total
Valeur brute au 01.01.2020	15'081	-	15'081
Acquisitions		1'189	1'189
Mises en service	1'189	-1'189	-
Valeur brute au 31.12.2020	16'270	-	16'270
Amortissements cumulés au 01.01.2020	-14'711	-	-14'711
Amortissement	-371	-	-371
Amortissements cumulés au 31.12.2020	-15'082	-	-15'082
Valeur nette au 31.12.2020	1'188	-	1'188
Valeur brute au 01.01.2021	16'270	-	16'270
Acquisitions		20	20
Mises en service	20	-20	-
Valeur brute au 31.12.2021	16'290	-	16'290
Amortissements cumulés au 01.01.2021	-15'082	-	-15'082
Amortissement	-725	-	-725
Amortissements cumulés au 31.12.2021	-15'807	-	-15'807
Valeur nette au 31.12.2021	483	-	483

Notes relatives aux états financiers au 31 décembre 2021

| Note 13. STOCKS

Principes comptables

Les stocks comprennent le matériel nécessaire au bon déroulement des activités aéroportuaires. Ils sont reconnus en charges de fonctionnement l'année durant laquelle ils sont utilisés. Les stocks sont valorisés au plus bas de leur coût d'achat moyen pondéré ou de leur valeur nette de réalisation.

	2021	2020
Stocks	6'126	6'951
Correction de valeur des stocks dépréciés	-678	-
	5'448	6'951

En 2020, au bénéfice d'informations nouvelles précédemment non disponibles, Genève Aéroport a comptabilisé la valeur de ses stocks à l'actif du bilan pour la première fois. La contrepartie de la valeur initiale des stocks a été comptabilisée dans le compte de résultat pour un montant de KCHF 6'042 au 1^{er} juillet 2020.

| Note 14. COMPTES DE RÉGULARISATION ACTIFS ET CRÉANCES DIVERSES**Principes comptables**

Les comptes de régularisation actifs comprennent des engagements contractuels en faveur de tiers qui ont été réglés par avance par Genève Aéroport. Ils comprennent également des engagements contractuels en faveur de Genève Aéroport qui concernent l'exercice clos mais n'ont pas encore fait l'objet d'une facturation. Leur montant est connu et fera l'objet d'un encaissement dans les 12 mois suivant la date de clôture.

	2021	2020
Charges payées d'avance et autres actifs de régularisation	6'903	5'136
Produits à recevoir	740	885
Total des comptes de régularisation actifs	7'643	6'021
TVA à recevoir	2'705	7'129
Total des créances diverses	2'705	7'129
Total des comptes de régularisation actifs et créances diverses	10'348	13'150

| Note 15. DÉBITEURS CLIENTS**Principes comptables**

Les débiteurs clients sont comptabilisés au coût amorti, correspondant au montant des factures (voir note 20). Une provision pour débiteurs douteux est enregistrée sur la base de l'estimation du montant des créances douteuses et présentée en diminution des débiteurs clients. La provision est évaluée individuellement pour chaque débiteur client significatif.

	2021	2020
Débiteurs clients	39'405	16'264
Provision pour débiteurs douteux	-1'924	-1'939
	37'481	14'325

Les pertes de valeurs effectives sur les débiteurs clients s'élevaient à KCHF 319 en 2021 (KCHF 301 en 2020, dont KCHF 25 provisionnés lors d'un exercice précédent). Ces pertes ont fait l'objet d'une provision lors d'un exercice précédent pour un montant de KCHF 62.

Les échéances des créances clients sont les suivantes au 31 décembre :

	2021	2020
Non échues	35'233	12'766
Échues < 30 jours	1'250	733
Échues > 30 jours	2'922	2'765
	39'405	16'264

Le mouvement de la provision pour débiteurs douteux est le suivant :

	2021	2020
Solde au 01.01.	1'939	1'669
Dotation	400	580
Utilisation	-60	-25
Dissolution	-355	-285
Solde au 31.12.	1'924	1'939

| Note 16. PLACEMENT À COURT TERME**Principes comptables**

Les placements à court terme comprennent les placements dont l'échéance est :

- supérieure à trois mois à la date d'acquisition ;

- inférieure à douze mois après la date de clôture.

Ils sont comptabilisés à leur coût amorti, correspondant au solde en banque (voir note 20).

Le placement inscrit au bilan au 31 décembre 2021 est reconductible mensuellement.

| Note 17. DISPONIBILITÉS**Principes comptables**

Les disponibilités comprennent les comptes courants bancaires, les caisses ainsi que les placements dont l'échéance est inférieure à trois mois à la date d'acquisition. Elles sont comptabilisées à leur coût amorti, correspondant au solde en banque (voir note 20).

	2021	2020
Caisse	128	197
Comptes courants	39'860	29'782
	39'988	29'979

Le taux de rendement moyen des disponibilités en 2021 a été de 0,0 % (0,0 % en 2020).

Notes relatives aux états financiers au 31 décembre 2021

| Note 18. EMPRUNTS ET AUTRES DETTES
NON COURANTS ET COURANTS**Principes comptables**

Les emprunts sont initialement comptabilisés à la juste valeur, nette des coûts de transactions encourus. Ils sont ensuite réévalués au coût amorti (voir note 20). Les coûts de transactions sont amortis sur la durée de l'emprunt concerné.

La part des emprunts qui sera remboursée durant les 12 mois qui suivent la clôture est présentée dans les passifs courants. Le solde de ces emprunts ainsi que les emprunts pour lesquels Genève Aéroport dispose d'un droit inconditionnel de reporter le règlement sont présentés dans les passifs non courants.

	Emprunts	Engagement Fondation des parkings	Engagement Palexpo	Engagement SITA	Total des emprunts et autres dettes
Solde au 01.01.2020	324'349	22'774	1'748	370	349'241
Mouvements monétaires:					
augmentation d'emprunts	299'190				299'190
diminution d'emprunts		-389	-134	-369	-892
Mouvements non monétaires:					
nouveau contrat				1'189	1'189
variation du coût amorti	245				245
Solde au 31.12.2020	623'784	22'385	1'614	1'190	648'973
Dont					
Part non courante	623'784	21'995	1'478	477	647'734
Part courante	-	390	136	713	1'239
Solde au 01.01.2021	623'784	22'385	1'614	1'190	648'973
Mouvements monétaires:					
augmentation d'emprunts	189'551				189'551
diminution d'emprunts	-10'000	-390	-136	-724	-11'250
Mouvements non monétaires:					
nouveau contrat				20	20
variation du coût amorti	392				392
Solde au 31.12.2021	803'727	21'995	1'478	486	827'686
Dont					
Part non courante	803'727	21'606	1'478	-	826'811
Part courante	-	389	-	486	875

Emprunts

Genève Aéroport a émis les emprunts obligataires suivants :

Date d'émission	Montant	Durée	Coupon annuel
20 septembre 2017	175'000	10 ans	0.40 %
27 juin 2019	100'000	10 ans	0.31 %
26 mai 2020	300'000	3 ans	1.05 %
25 mars 2021	180'000	10 ans	0.95 %

Engagement envers SITA

L'engagement financier résulte des contrats de location-financement (voir note 12).

Taux moyen de la dette bancaire

Le taux moyen pondéré de la dette bancaire est de 0.91 % au 31 décembre 2021 (0.88 % au 31 décembre 2020).

Lignes de crédit

Genève Aéroport dispose de lignes de crédit qui ont été accordées pour le financement des programmes d'investissements, notamment la construction de l'Aile-Est, ainsi que pour la rénovation des infrastructures et la mise en conformité des installations :

	2021	2020
Capacité d'emprunt contractuelle	940'000	760'000
Dont lignes de crédit non utilisées	135'000	135'000

| Note 19. PROVISIONS

Principes comptables

Les provisions sont comptabilisées lorsqu'il y a une obligation actuelle, juridique ou implicite, résultant d'un événement passé et qu'il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation. Le montant de l'obligation doit pouvoir être estimé de manière fiable. Si ces conditions ne sont pas réunies, aucune provision n'est comptabilisée.

Estimations et jugements comptables déterminants

La provision indemnités riverains est revue à chaque clôture pour apprécier l'évolution des litiges en cours.

Provision indemnités riverains

	2021	2020
Solde au 01.01.	42'000	42'000
Dotation		
Utilisation		
Dissolution		
Solde au 31.12.	42'000	42'000
Dont		
Part non courante	42'000	42'000
Part courante	-	-

Notes relatives aux états financiers au 31 décembre 2021

Les indemnités que l'État serait appelé à payer à des riverains de l'aéroport en raison des nuisances qu'ils pourraient subir du fait de l'exploitation de ce dernier, de même que les intérêts de financement y relatifs, sont à la charge de Genève Aéroport. Le montant de la provision tient compte de l'évolution des risques de la jurisprudence.

! Note 20. ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS ET GESTION DES RISQUES

Principes comptables

Lors de leur comptabilisation initiale, la Direction générale détermine la classification des actifs et des passifs financiers dans les catégories décrites ci-après. Ils sont valorisés à leur juste valeur ou au coût amorti, selon la catégorie dans laquelle ils sont classés.

Juste valeur

La juste valeur est le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif, lors d'une transaction normale entre intervenants du marché, à la date d'évaluation. Il s'agit donc d'un prix qui est indépendant de l'usage spécifique de l'actif par la société qui l'évalue.

Hiérarchie des justes valeurs

Pour accroître la cohérence et la comparabilité des évaluations à la juste valeur, les instruments financiers valorisés à la juste valeur sont classés selon la hiérarchie suivante :

- Le niveau 1 inclut les instruments financiers dont la juste valeur est déterminée en utilisant les cours cotés d'actifs et de passifs identiques sur les marchés actifs, à la date d'évaluation.
- Le niveau 2 inclut les instruments financiers dont la juste valeur est déterminée en utilisant des données, autres que les cours cotés des marchés. Ces données sont observables, directement ou indirectement et doivent être ajustées pour tenir compte des facteurs spécifiques de l'instrument financier à évaluer. Le niveau 2 comprend les instruments financiers dérivés utilisés à des fins de couverture (achats à terme et swaps) par Genève Aéroport.
- Le niveau 3 inclut les instruments financiers dont la juste valeur est déterminée en utilisant des données non observables. Ces dernières sont utilisées uniquement lorsqu'il n'existe pas de données observables qui soient pertinentes et disponibles. Elles consistent en des prévisions et des estimations faites par Genève Aéroport et reflètent au mieux les hypothèses, y compris celles sur les risques, que les intervenants du marché utiliseraient pour déterminer la juste valeur de l'instrument financier.

Coût amorti

Le coût amorti est obtenu en appliquant la méthode du taux d'intérêt effectif à la juste valeur de l'actif ou du passif financier, diminuée des coûts accessoires à la transaction. La méthode du taux d'intérêt effectif valorise les actifs et passifs financiers concernés à la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs attendus durant leur durée de vie restante. Il assure la reconnaissance des produits ou des charges d'intérêts sur les périodes pertinentes. Les variations de valeur résultant des variations du coût amorti sont enregistrées dans le compte de résultat.

Catégories et évaluation des actifs et des passifs financiers :

- Les actifs financiers évalués au coût amorti

Ce sont des actifs financiers non dérivés, à paiements déterminés ou déterminables, qui sont détenus afin d'en percevoir

les flux de trésorerie contractuels, correspondant à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts. Ils sont initialement enregistrés à leur juste valeur puis sont réévalués au coût amorti.

Les placements à terme, les disponibilités et les débiteurs clients sont classés dans cette catégorie.

- Les actifs et passifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat

Ce sont des actifs et des passifs financiers qui ne répondent pas aux exigences de la norme pour permettre une classification en actifs ou passifs financiers évalués au coût amorti ou qui sont désignés, lors de leur comptabilisation initiale, comme étant à la juste valeur par le compte de résultat. Ils sont initialement enregistrés puis sont réévalués à leur juste valeur. Les gains et les pertes résultant des variations de la juste valeur sont enregistrés dans le compte de résultat, à l'exception des instruments financiers dérivés utilisés à des fins de couverture (achats à terme et swaps). Ces derniers font l'objet d'une comptabilité de couverture.

Comptabilité de couverture

Genève Aéroport recourt à des opérations de couverture des flux de trésorerie par l'utilisation d'instruments financiers dérivés dont les variations de juste valeur compensent l'exposition des éléments couverts à ces mêmes variations. La comptabilité de couverture permet la reconnaissance, dans le compte de résultat sur la même période, de l'impact de l'élément couvert et de celui de l'élément de couverture.

Les instruments financiers dérivés de couverture sont initialement enregistrés à leur juste valeur à la date de conclusion du contrat. Par la suite, les variations de leur juste valeur sont constatées :

- en capitaux propres, dans les autres éléments du résultat global, pour la partie efficace de la relation de couverture.
- immédiatement au compte de résultat, sous la rubrique des produits financiers ou des charges financières, pour la partie inefficace de la relation de couverture.

- Les passifs financiers évalués au coût amorti

Les passifs financiers, qui ne sont pas désignés comme étant à la juste valeur par le compte de résultat, sont initialement enregistrés à leur juste valeur puis sont réévalués au coût amorti. Les emprunts courants et non courants, les autres dettes courantes et non courantes, les fournisseurs sont classés dans cette catégorie.

Estimations et jugements comptables déterminants

La juste valeur des instruments financiers dérivés utilisés à des fins de couverture (achats à terme et swaps) est déterminée annuellement par les relations bancaires, sur la base des anticipations des taux futurs, en additionnant la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimés.

Notes relatives aux états financiers au 31 décembre 2021

Les actifs et passifs financiers sont classés dans les catégories suivantes :

2020	Notes	Actifs financiers évalués au coût amorti	Passifs financiers évalués au coût amorti	Passifs financiers évalués à la juste valeur	Total
ACTIFS					
Débiteurs clients	15	14'325			14'325
Placement à court terme	16				-
Disponibilités	17	29'979			29'979
Total des actifs		44'304	-	-	44'304
PASSIFS					
Emprunts et autres dettes non courants	18		647'734		647'734
Emprunts et autres dettes courants	18		1'239		1'239
Instruments financiers dérivés non courants				256	256
Instruments financiers dérivés courants				948	948
Fournisseurs			36'516		36'516
Total des passifs		-	685'489	1'204	686'693
2021					
ACTIFS					
Débiteurs clients	15	37'481			37'481
Placement à court terme	16	15'000			15'000
Disponibilités	17	39'988			39'988
Total des actifs		92'469	-	-	92'469
PASSIFS					
Emprunts et autres dettes non courants	18		826'811		826'811
Emprunts et autres dettes courants	18		875		875
Instruments financiers dérivés non courants				-	-
Instruments financiers dérivés courants				498	498
Fournisseurs			23'158		23'158
Total des passifs		-	850'844	498	851'342

À la date de clôture, la juste valeur des instruments financiers dérivés utilisés à des fins de couverture est identique à leur valeur comptable.

Instruments financiers dérivés utilisés à des fins de couverture (achats à terme et swaps)

Dans le but de maîtriser ses charges, Genève Aéroport utilise des instruments financiers dérivés de change (achats à terme et swaps) qui permettent de fixer le taux de change d'un contrat initialement conclu en EUR.

La juste valeur des achats à terme et des swaps, au 31 décembre 2021, a été calculée par les banques concernées selon les critères du niveau 2 de hiérarchie des justes valeurs décrits ci-avant, niveau dans lequel ils ont été maintenus durant l'année 2021. La juste valeur traduit le bénéfice ou la perte potentielle sur ces contrats dans l'hypothèse où aucun changement n'intervient sur le marché entre la date d'arrêt du bilan et la date d'échéance.

Influence sur les fonds propres des instruments financiers dérivés

	2021	2020
Solde au 01.01	-1'941	-2'391
Gains / (Pertes) résultant de la variation de la juste valeur	-956	450
Solde au 31.12	-2'897	-1'941

Influence sur le compte de résultat des instruments financiers

	Notes	2021	2020
Intérêts sur emprunts et location financement	10	7'062	4'452
Frais financiers	10	234	124
Variation du coût amorti de l'emprunt	10	393	245
Gains et pertes de change nets	10	-7	-
		7'682	4'821

Notes relatives aux états financiers au 31 décembre 2021

Gestion des risques financiers

Gérer les risques financiers revient à connaître la nature de ces risques afin de les identifier, les évaluer et en réduire l'impact par l'utilisation d'instruments financiers. Cette action de contrôle est exercée systématiquement par la Direction générale de Genève Aéroport.

Dans le cadre de ses activités opérationnelles, de la gestion de son patrimoine et de ses engagements financiers, Genève Aéroport est exposé aux risques de liquidité, de crédit et de marché. Le risque de marché comprend le risque de taux d'intérêt, de taux de change et de prix.

Risques liés aux liquidités

Pour financer ses investissements en immobilisations corporelles, Genève Aéroport recourt à des emprunts à moyen et long termes. L'entreprise pourrait cependant se trouver temporairement en situation de liquidités réduites. Pour neutraliser ce risque, Genève Aéroport dispose de lignes de crédit auprès d'instituts bancaires qui lui permettent d'avoir rapidement accès aux fonds nécessaires (voir note 18). Inversement, les fonds excédentaires dégagés par le fonctionnement de l'entité sont placés dans le but d'en optimiser le rendement (voir note 16).

Les échéances contractuelles résiduelles des passifs financiers au 31 décembre 2021 et 2020 sont détaillées ci-après:

Au 31.12.2020	Notes	Total	2021	2022	2023-2025	>2025
Emprunts	18	623'784			298'954	324'830
Intérêts contractuels sur emprunts		29'669	5'152	5'152	9'127	10'258
Instruments financiers dérivés de couverture des taux de change sur contrats libellés en EUR	20	1'204	948	256		
Engagement Fondation des parkings	18	22'385	389	389	1'168	20'439
Engagement Palexpo	18	1'614	136	138	427	913
Engagement SITA	18	1'190	713	477		
Fournisseurs		36'516	36'516			
		716'382	43'854	6'412	309'676	356'440
Au 31.12.2021	Notes	Total	2022	2023	2024-2026	>2026
Emprunts	18	803'727		299'384		504'343
Intérêts contractuels sur emprunts		41'834	6'881	6'910	11'101	16'942
Instruments financiers dérivés de couverture des taux de change sur contrats libellés en EUR	20	498	498			
Engagement Fondation des parkings	18	21'995	389	389	1'167	20'050
Engagement Palexpo	18	1'478		138	427	913
Engagement SITA	18	486	486			
Fournisseurs		23'158	23'158			
		893'176	31'412	306'821	12'695	542'248

Risques liés au crédit

Le risque de crédit représente la perte qui devrait être enregistrée si le co-contractant d'un actif financier manque à une de ses obligations.

Les placements de liquidités et les transactions d'instruments financiers dérivés sont négociés auprès d'établissements bancaires de premier rang (Investment Grade: Upper Medium). De plus, pour limiter le risque de crédit, Genève Aéroport procède à des évaluations régulières de ses relations.

Genève Aéroport est aussi exposé à la possibilité de défaut ou de retard dans le paiement de ses clients (voir note 15). La gestion des risques liés au crédit comporte une vérification

régulière et systématique des crédits ouverts et une analyse périodique de la solvabilité des contreparties. Des garanties bancaires et des paiements d'avance sont demandés au cas par cas et ceci notamment dans le cadre des événements COVID-19. Ces derniers n'ont pas fait apparaître de risque particulier concernant les débiteurs ouverts au 31 décembre 2021. Les créances comptabilisées pour le client le plus important s'élevaient à KCHF 13'119 au 31 décembre 2021, soit 34 % des créances ouvertes à cette date (KCHF 2'274 au 31 décembre 2020, soit 14 % des créances ouvertes à cette date).

Compte tenu de ces analyses, Genève Aéroport n'anticipe aucune perte non provisionnée qui résulterait de la défaillance de ses relations et clients.

Notes relatives aux états financiers au 31 décembre 2021

Risques liés au marché

L'exposition du risque de marché comprend les trois indicateurs de risque suivants:

- Risques liés à l'évolution des taux d'intérêt

La stratégie de Genève Aéroport consiste à limiter l'exposition au risque de flux de trésorerie issus des taux d'intérêts variables sur emprunts, en assurant un minimum de 70 % d'emprunts à taux d'intérêt fixe, en accord avec la stratégie décrite dans la «charte de gestion du risque de taux d'intérêts». Au 31 décembre 2021 et 2020, 100% des emprunts sont à taux d'intérêt fixe.

- Risques liés à l'évolution des taux de change

Malgré son activité internationale, Genève Aéroport n'est en général que faiblement exposé aux risques de change.

En 2019, un contrat d'investissement a été conclu pour un montant de KEUR 68'302. Le risque de change engendré par la conclusion de ce contrat a été réduit par la conclusion, à la même date, de contrats d'achats à terme d'EUR.

Analyse de sensibilité

L'analyse de sensibilité à la variation des taux de change du contrat d'investissement et des contrats d'achats à terme est effectuée pour une variation raisonnable de 100 points de base, à la hausse ou à la baisse. Une telle variation impacterait le compte de résultat et les capitaux propres à la hausse (+) ou à la baisse (-) comme suit, au 31 décembre:

Variation de l'hypothèse de variation du taux de change EUR/CHF:	2021		2020	
	+1.0%	-1.0%	+1.0%	-1.0%
Impact sur:				
Compte de résultat	-	-	-	-
Capitaux propres	58	-58	298	-298

- Risques liés aux variations de prix

Genève Aéroport ne détient pas d'actif financier pouvant être affecté par la volatilité des prix.

| Note 21. COMPTES DE RÉGULARISATION PASSIFS

Principes comptables

Les comptes de régularisation passifs sont des engagements contractuels en faveur de tiers qui concernent l'exercice clos mais qui n'ont pas été réglés par Genève Aéroport à la date de clôture. Leur montant est connu et fera l'objet d'un règlement dans les 12 mois qui suivent cette dernière.

	2021	2020
Provisions vacances et heures supplémentaires	2'686	3'224
Provisions pont transitoire AVS	1'136	1'085
Primes annuelles allouées au personnel	-	-
Charges d'intérêts à payer	3'622	2'291
Retenues de garantie	21'013	33'336
Autres charges à payer	29'018	18'403
	57'475	58'339

| Note 22. RELATIONS AVEC LES PARTIES LIÉES

Transactions avec l'État et les autres entités publiques sous son contrôle

Genève Aéroport ne bénéficie pas de la garantie de l'État de Genève ni d'autre condition spéciale.

Les transactions réalisées par Genève Aéroport avec l'État de Genève et avec les entités dont ce dernier a le contrôle sont réalisées aux conditions du marché.

Droit de superficie

Dans le cadre de ses activités, Genève Aéroport verse à l'État de Genève un droit de superficie d'un montant de KCHF 4'952 en 2021 (KCHF 4'952 en 2020), pour la mise à disposition des biens-fonds compris dans le périmètre aéroportuaire (voir note 7).

Rémunération des prestations de police

Genève Aéroport verse également à l'État de Genève la rémunération des prestations de la police. La dépense s'élevait à KCHF 9'538 en 2021 (KCHF 8'421 en 2020).

Mise à disposition de locaux et frais de fonctionnement du protocole

Genève Aéroport met gratuitement à disposition des locaux pour les polices et les douanes suisses et françaises, dans le cadre de l'exercice de leurs activités. De plus, il assume l'intégralité des frais de fonctionnement liés aux tâches protocolaires officielles sur le site aéroportuaire.

Les charges annuelles sont les suivantes:

	2021	2020
Locaux mis à disposition des douanes et de la police	914	1'235
Service du protocole (hors sûreté)	1'715	1'891

Autres transactions avec l'État et les autres entités publiques sous son contrôle

Les autres transactions survenues avec l'État de Genève et les entités dont ce dernier a le contrôle concernent essentiellement l'achat de fournitures d'énergie et de prestations de transports.

	2021	2020
Total des achats durant l'exercice	-23'040	-26'529
Total des ventes durant l'exercice	-	1'244
Solde fournisseur ouvert au 31.12.	8'979	10'036
Solde placements à court terme au 31.12.	15'000	-
Solde emprunts ouverts au 31.12.	21'995	22'385

Principaux dirigeants

L'article 9 de loi sur l'Aéroport international de Genève H.3.25 (LAIG) stipule que les membres du Conseil d'administration, quel que soit leur mode de nomination, ne doivent être, ni directement, ni indirectement, fournisseurs de l'établissement ou chargés de travaux pour le compte de celui-ci. Cette règle est étendue à la Direction générale et à toute autre partie liée à l'aéroport par l'intermédiaire des principaux dirigeants.

Notes relatives aux états financiers au 31 décembre 2021

La rémunération du Conseil d'administration et des membres de la Direction générale est détaillée ci-après :

2020	Président du Conseil d'administration	Autres membres du Conseil d'administration	Directeur général	Autres membres de la Direction générale
Part fixe	120	302	322	1'484
Part variable			127	235
Frais de représentation			12	48
Cotisations de prévoyance professionnelle			51	231
	120	302	512	1'998
2021				
Part fixe	120	292	322	1'479
Part variable			112	134
Frais de représentation			18	72
Cotisations de prévoyance professionnelle			51	230
	120	292	503	1'915

La part variable est relative à l'exercice qui précède celui de son versement.

Au 31 décembre 2021, le Conseil d'administration compte 20 membres (20 membres au 31 décembre 2020) et la Direction générale compte 7 membres (7 membres au 31 décembre 2020).

Les avantages postérieurs à l'emploi (prestations de retraite) de la Direction générale sont calculés selon les règles communes à tous les collaborateurs de Genève Aéroport. En outre, les directeurs ne bénéficient pas d'indemnités de fin de contrat de travail ou d'autre avantage similaire.

Aucun prêt n'est accordé aux membres de la Direction générale.

| Note 23. GESTION DU CAPITAL

Dans le cadre de la gestion de ses capitaux propres, Genève Aéroport a pour objectif de préserver sa continuité d'exploitation (voir note 1). Pour cela, il contrôle régulièrement son ratio de résultat opérationnel avant intérêts et amortissements (EBITDA) sur endettement net, conformément aux usages.

L'endettement net correspond au total des emprunts courants et non courants, diminué des disponibilités.

Au 31 décembre, le ratio EBITDA/endettement net est le suivant :

	2021	2020
Résultat opérationnel avant intérêts et amortissements (EBITDA)	-15'662	-59'745
Emprunts et autres dettes non courants	826'811	647'734
Emprunts et autres dettes courants	875	1'239
Total des emprunts	827'686	648'973
Disponibilités	-39'988	-29'979
Endettement net	787'698	618'994
Ratio EBITDA / endettement net	-2.0%	-9.7%

| Note 24. ENGAGEMENTS CONDITIONNELS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN

Engagement conditionnels

Concession fédérale d'exploitation

Selon l'article 36a 1^{er} alinéa de la loi fédérale sur l'aviation (LA), une concession est requise pour permettre l'exploitation d'un aéroport ouvert à l'aviation publique (aéroport). Le Département fédéral de l'Environnement, des Transports, de l'Énergie et de la Communication (DETEC) a renouvelé la concession d'exploitation à Genève Aéroport pour la période du 1^{er} juin 2001 au 31 mai 2051.

Au sens de l'article 36a 2^e alinéa de la loi fédérale sur l'aviation (LA), Genève Aéroport a le droit et le devoir d'exploiter l'aéroport à titre commercial et de mettre l'infrastructure nécessaire à la disposition des usagers. En contrepartie, il a le droit de prélever des taxes.

Insonorisation des habitations riveraines

Genève Aéroport est soumis à l'Ordonnance sur la protection contre le bruit (OPB) et doit, à ce titre, supporter le coût des travaux d'isolation acoustique des locaux à usage sensible au bruit des habitations riveraines. Ces travaux sont financés par le fonds environnement (voir note 9). Le 30 mai 2001, le Conseil fédéral a adopté de nouvelles valeurs limites d'exposition au bruit des aéroports nationaux. Les courbes de bruit, applicables à Genève Aéroport, ont été calculées par le laboratoire fédéral d'essai des matériaux et de recherche (EMPA), sur mandat de l'Office Fédéral de l'Aviation Civile (OFAC). Ces courbes sont fondées sur le trafic réel de l'année de référence 2000 et sont calculées conformément aux prescriptions en vigueur. Elles servent de base à l'établissement, par Genève Aéroport, de son concept d'isolation acoustique des locaux à usage sensible, lequel a été validé par l'OFAC le 17 septembre 2017.

Indemnisation des riverains

L'autorisation attendue de nouvelles courbes de bruit pourrait entraîner de nouvelles demandes d'indemnisation de riverains au titre du bruit subi. Au 31 décembre 2021, aucun élément connu ne nécessite d'être présenté dans les comptes.

Notes relatives aux états financiers au 31 décembre 2021

Engagements hors bilan

Les engagements hors bilan comprennent les commandes ouvertes auprès de tiers, dont les commandes pour dépenses d'investissement en immobilisations corporelles (voir note 11).

| Note 25. ATTRIBUTION DU RÉSULTAT NET

L'arrêté du Conseil d'Etat du 22 mai 2019 stipule que la moitié du bénéfice de Genève Aéroport est versé à l'Etat de Genève durant l'exercice qui suit la clôture.

La perte de Genève Aéroport arrêtée au 31 décembre 2021 sera attribuée comme suit:

	2021
Versement à l'État	-
Affectation à la Réserve générale	-88'900
	-88'900

| Note 26. ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA DATE DE CLÔTURE

Le 28 janvier 2022, le Grand Conseil genevois a adopté le projet de loi 12876 qui autorise le Conseil d'Etat à consentir un prêt d'un montant maximal de KCHF 200'000 en faveur de Genève Aéroport, destiné à fournir les liquidités nécessaires au maintien et à la poursuite des activités de l'aéroport dans le cadre de la crise sanitaire du coronavirus.

Jusqu'au 8 mars 2022, date de l'approbation des comptes 2021 par le Conseil d'administration, Genève Aéroport n'a eu connaissance d'aucun autre événement postérieur à la date de clôture qui nécessite la modification de la valeur des actifs et des passifs ou une indication complémentaire dans les notes.

Rapport de l'organe de révision au Conseil d'administration de l'Aéroport International de Genève, Le Grand-Saconnex

Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit des états financiers de l'Aéroport International de Genève, comprenant le bilan au 31 décembre 2021, le compte de résultat, l'état du résultat global, le tableau de variation des capitaux propres et le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice arrêté à cette date ainsi que l'annexe aux états financiers, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

Selon notre appréciation, les états financiers ci-joints (pages 1 à 23) donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de l'entreprise au 31 décembre 2021 ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice arrêté à cette date conformément aux International Financial Reporting Standards (IFRS) et sont conformes aux dispositions légales de la République et canton de Genève.

Bases de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit en conformité avec les International Standards on Auditing (ISA) et les Normes d'audit suisses (NAS). Notre responsabilité selon ces dispositions et ces normes est décrite plus en détail dans le paragraphe du présent rapport intitulé «Responsabilité de l'organe de révision pour l'audit des états financiers».

Nous sommes indépendants de l'Aéroport International de Genève, conformément aux dispositions légales suisses, aux exigences de la profession et à l'International Code of Ethics for Professional Accountants de l'International Ethics Standards Board for Accountants (code IESBA), et nous avons rempli nos autres obligations professionnelles dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Éléments clés de l'audit

Les éléments clés de l'audit sont les éléments qui, selon notre jugement professionnel, sont les plus importants pour notre audit des états financiers de l'exercice. Nous avons examiné ces éléments dans le cadre de l'audit des états financiers et nous les avons pris en compte pour l'élaboration de notre opinion d'audit. Cependant, nous ne délivrons pas d'opinion distincte à leur sujet.

Valorisation des immobilisations corporelles et amortissements

Eléments clés de l'audit

Les immobilisations corporelles représentent 92% du bilan (CHF 1'304 millions).

L'Aéroport International de Genève planifie et réalise des investissements importants afin de répondre à la croissance de l'activité, ainsi qu'aux exigences technologiques et de sécurité. De plus, les immobilisations corporelles doivent être maintenues en état d'utilisation.

En 2021, l'Aéroport International de Genève a investi CHF 111 millions en immobilisations corporelles.

Nous avons porté notre attention sur ce domaine en raison du caractère significatif des positions activées et au vu des risques spécifiques suivants :

- Potentielles erreurs dans la détermination de la durée d'utilité des actifs ou sa revue subséquente conduisant à des charges d'amortissements inappropriées.
- Ecart temporel pour le démarrage des amortissements du fait de l'inexactitude de la date réelle de mise en service des immobilisations générant le transfert des immobilisations en cours de construction en actifs utilisés.
- Risques de pertes de valeur des actifs immobilisés du fait de jugements dans l'identification des indicateurs de perte de valeur ainsi que pour la méthodologie, les données et hypothèses utilisées dans les tests de dépréciation de valeur.

Les immobilisations corporelles sont présentées en note 11 des états financiers.

Notre réponse

Nous avons effectué les procédures d'audit suivantes :

- Vérifié le caractère adéquat de la durée d'utilité attribuée aux actifs nouvellement capitalisés et ce en accord avec les principes comptables établis.
- Vérifié la pertinence de la revue périodique de la durée d'utilité des immobilisations et le caractère approprié des conclusions.
- Testé l'exactitude de la date de mise en service et de la valeur du transfert des immobilisations en cours en actifs utilisés basé sur la confirmation de la finalisation et mise en service des immobilisations, validé par le chef de projet.
- Examiné et discuté avec la direction le processus d'identification d'indicateurs de perte de valeur et des mises au rebut. Le cas échéant, revu le caractère approprié des modèles et hypothèses des tests de dépréciation de valeur.

Compte tenu de nos travaux, nous considérons que les principes et hypothèses retenues par le management quant à la valorisation et aux amortissements des immobilisations corporelles présentés dans les états financiers sont raisonnables.

Impact de la crise sanitaire lié à la COVID-19

Éléments clés de l'audit

L'épidémie liée à la COVID-19 a été déclarée pandémie par l'Organisation Mondiale de la Santé en mars 2020. Elle a provoqué sur l'exercice 2020 des perturbations importantes et une incertitude économique au niveau mondial, qui se sont poursuivies sur l'exercice 2021.

Cette crise sanitaire a impacté significativement les opérations de l'Aéroport International de Genève en 2021 et 2020, par rapport à l'année de référence 2019, avec notamment pour conséquences :

- (i) une forte baisse du trafic d'avions et de passagers impactant toutes les natures de revenus (redevances aéroportuaires, redevances commerciales, recettes liées aux parkings, etc.),
- (ii) les difficultés financières rencontrées par certains partenaires importants (compagnies aériennes et concessionnaires),
- (iii) le report de l'ouverture de l'Aile Est au 14 décembre 2021 et d'un certain nombre de projets, et
- (iv) la poursuite de mesures de chômage partiel et d'économie, ainsi que la diminution du nombre de collaborateurs.

Nous avons considéré l'impact de la crise comme un élément clé de l'audit, au travers des risques suivants qui peuvent être identifiés :

- Risques sur le financement des activités et des investissements, ainsi que sur la continuité d'exploitation, compte tenu de la forte baisse des revenus en 2020 et 2021 et des flux de trésorerie opérationnels y relatifs,
- Risque sur l'évaluation et la recouvrabilité de certains actifs (notamment créances et immobilisations).

Les principaux effets de cette crise sanitaire sur les états financiers sont présentés dans les « Événements significatifs de l'exercice 2021 en lien avec la pandémie COVID-19 » en note 1 des états financiers.

Notre réponse

Nous avons examiné les prévisions de flux de trésorerie préparés par la direction, vérifié qu'elles correspondaient aux derniers prévisionnels validés par le Conseil d'administration du 14 décembre 2021, et vérifié l'exactitude des calculs sous-jacents.

Nous avons obtenu l'assurance que ces prévisions étaient raisonnables et permettaient de justifier du financement des activités et de l'absence de risque significatif sur la continuité d'exploitation.

Nous avons examiné avec la direction le processus d'identification d'indicateurs de perte de valeur sur les créances commerciales envers les compagnies aériennes, les locataires et les concessionnaires, apprécié et vérifié les hypothèses et calculs des tests de recouvrabilité. Compte tenu de nos travaux, nous considérons que les ajustements de valeurs comptabilisées sont suffisants au regard des risques identifiés.

Nous avons examiné avec la direction le processus d'identification d'indicateurs de perte de valeur sur les immobilisations (de manière individuelle et sur les actifs pris dans leur ensemble), apprécié et vérifié les hypothèses et calculs des tests de dépréciation. Compte tenu de nos travaux, nous considérons que l'absence de dépréciation de valeur au-delà des amortissements comptabilisés est justifiée.

Nous avons examiné le caractère approprié de l'information financière associée dans les notes aux états financiers, et considérons que l'information présentée est suffisante.

Autres informations du rapport annuel

Le Conseil d'administration est responsable des autres informations du rapport annuel. Les autres informations comprennent toutes les informations présentées dans le rapport annuel, à l'exception des états financiers et de notre rapport correspondant.

Les autres informations du rapport annuel ne constituent pas l'objet de notre opinion d'audit sur les états financiers et nous n'exprimerons aucune appréciation sur ces informations.

Dans le cadre de notre audit de l'Aéroport International de Genève, il est de notre devoir de lire les autres informations désignées ci-dessus, lorsqu'elles seront mises à notre disposition, et de juger s'il existe des incohérences significatives par rapport aux états financiers ou à nos conclusions d'audit, ou si les autres informations semblent présenter des anomalies significatives d'une autre façon. Si, sur la base de nos travaux, nous arrivons à la conclusion qu'il existe une anomalie significative dans les autres informations, nous devons produire un rapport. Nous n'avons aucune remarque à formuler à ce sujet.

Responsabilité du Conseil d'administration pour les états financiers

Le Conseil d'administration est responsable de l'établissement des états financiers donnant une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats en conformité avec les IFRS et les exigences légales. Le Conseil d'administration est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des états financiers, le Conseil d'administration est responsable d'évaluer la capacité de l'Aéroport International de Genève à poursuivre son exploitation. Il a en outre la responsabilité de présenter, le cas échéant, les éléments en rapport avec la capacité de l'Aéroport International de Genève à poursuivre ses activités et d'établir le bilan sur la base de la continuité de l'exploitation, sauf s'il existe une intention de liquidation ou de cessation d'activité, ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste.

Responsabilité de l'organe de révision pour l'audit des états financiers

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé en conformité avec les ISA et les NAS permette toujours de détecter une anomalie qui pourrait exister. Des anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.



Dans le cadre d'un audit en conformité avec la loi suisse dans le respect des ISA et des NAS, nous exerçons notre jugement professionnel et nous faisons preuve d'esprit critique. En outre :

- Nous identifions et nous évaluons les risques d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, nous planifions et mettons en œuvre des mesures d'audit en réponse à ces risques, et nous réunissons les éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant de fraudes est plus élevé que celui de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, des omissions volontaires, des déclarations volontairement erronées faites à l'auditeur ou le contournement de contrôles internes.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de planifier des mesures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur le fonctionnement efficace du contrôle interne.
- Nous évaluons le caractère approprié des méthodes comptables appliquées et le caractère raisonnable des estimations comptables ainsi que des informations fournies les concernant.
- Nous évaluons si l'établissement du bilan par le Conseil d'administration selon le principe de la continuité de l'exploitation est adéquat et si, sur la base des éléments probants recueillis, des incertitudes significatives existent en rapport avec des événements ou des faits, qui pourraient jeter un doute considérable sur les capacités de l'entreprise à poursuivre son exploitation. Si nous arrivons à la conclusion qu'il existe une incertitude significative, nous sommes dans l'obligation d'attirer l'attention dans notre rapport sur les informations correspondantes dans l'annexe aux états financiers ou, si les informations qu'elle contient sont inappropriées, de rendre une opinion d'audit avec réserve ou défavorable. Nous établissons nos conclusions sur la base des éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou faits futurs peuvent toutefois conduire à l'abandon de la continuité de l'exploitation.
- Nous évaluons la présentation dans son ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations données dans l'annexe et nous estimons si les états financiers reflètent les opérations et événements sous-jacents de façon à donner une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats.
- Nous recueillons des éléments probants suffisants et adéquats sur les informations financières et sur les activités de la société, afin de délivrer notre opinion d'audit sur les états financiers. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des états financiers. Nous avons la responsabilité exclusive de notre opinion d'audit.

Nous nous entretenons avec le Conseil d'administration ou avec sa commission compétente, notamment sur l'étendue planifiée et sur le calendrier de l'audit, ainsi que sur les constatations d'audit significatives, y compris les faiblesses significatives éventuelles dans les contrôles internes constatées lors de notre audit.

Nous remettons au Conseil d'administration ou à sa commission compétente une déclaration, dans laquelle nous confirmons avoir respecté les règles d'éthique professionnelles pertinentes relatives à l'indépendance, et nous nous entretenons avec eux sur toutes les relations et autres éléments qui peuvent raisonnablement apparaître comme portant atteinte à notre indépendance, ainsi que, le cas échéant, sur les mesures visant à éliminer les menaces ou sur les mesures de protection prises.

Parmi les éléments sur lesquels nous nous sommes entretenus avec le Conseil d'administration ou avec sa commission compétente, nous déterminons ceux qui ont été les plus importants dans l'audit des états financiers de l'exercice et qui constituent ainsi des éléments clés de l'audit. Nous décrivons ces éléments dans notre rapport, sauf si la loi ou d'autres dispositions réglementaires en interdisent la publication. Dans des cas extrêmement rares, nous pouvons parvenir à la conclusion de ne pas communiquer un élément dans notre rapport, car il serait raisonnablement possible de s'attendre à ce que les conséquences négatives qui en seraient liées excèderaient les avantages d'une telle communication pour l'intérêt public.

Rapport sur les autres obligations légales et réglementaires

Conformément à l'art. 728a, al. 1, ch. 3, CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous confirmons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des états financiers, défini selon les prescriptions du Conseil d'administration.

Nous recommandons d'approuver les présents états financiers.

MAZARS SA



Jean-Marc Jenny
Expert-réviseur agréé
(Réviseur responsable)



Yoann Bois
Expert-réviseur agréé

Genève, le 8 mars 2022